



Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiech.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : mairie.encourtiech@orange.fr

Ecole primaire.

Les enfants scolarisés en école primaire et maternelle devenant plus nombreux dans notre commune, et c'est une bonne chose, nous profitons de ce numéro pour donner quelques informations aux parents concernant la scolarité de leur progéniture.

Les enfants de la commune scolarisés dans le cycle maternel et primaire sont affectés à l'école publique de Saint-Girons, commune de rattachement avec laquelle nous avons signé une convention.

Si pour des raisons impérieuses, certains parents souhaitent scolariser leurs enfants dans une école d'une autre commune autre que Saint-Girons, ils devront en faire la demande par écrit auprès du maire d'Encourtiech. Cette demande devra être motivée pour qu'une dérogation puisse être acceptée.

Les raisons de cette mesure étant que les frais de scolarité sont différents d'une école à l'autre, et que si nous souhaitons organiser un transport scolaire, il y a des conditions à remplir et notamment le fait qu'il y ait un nombre minima d'enfants devant être transportés vers une seule école.

D'autre part, nous avons décidé de participer aux frais de cantine à raison de deux euros par repas et par enfant, quelle que soit l'école où l'enfant est scolarisé, et cela sans condition de ressources des parents. La seule condition étant de justifier de la dépense. Pour ce qui est de la cantine de Saint-Girons qui est l'école de rattachement, les familles devront régler les frais de cantine à Saint-Girons qui déduira

automatiquement notre participation de deux euros par repas.

Travaux Mandette.

Enfin, les travaux concernant l'évacuation des eaux pluviales du hameau de Mandette, ont pu être réalisés. Cette opération a pu se faire grâce à la participation de l'état et du conseil départemental qui ont subventionné ces travaux.

Eclairage public.

Après enquête auprès des citoyens d'Encourtiech, il s'avère qu'une large majorité de celles et ceux ayant répondu souhaitent une interruption de l'éclairage public de minuit à six heures du matin.

Toutefois, après débat au sein du conseil municipal, nous avons considéré qu'une telle mesure serait impopulaire auprès de quelques uns qui y verraient un recul de société.

Afin de prendre en compte tous les avis, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, nous avons préféré nous tourner vers une solution intermédiaire qui aura sensiblement la même efficacité en matière d'économie d'énergie, sans toutefois priver totalement les habitants d'éclairage public une partie de la nuit.

Nous nous sommes rapprochés du syndicat d'électrification de l'Ariège afin qu'il fasse une étude sur le remplacement de tous les luminaires de la commune afin de les remplacer par des luminaires à Led, beaucoup moins gourmands en électricité. Ces luminaires auraient aussi la particularité d'avoir automatiquement une baisse d'intensité de 22 heures à six heures du matin.

Nous avons donc décidé en date du 4 novembre 2022 d'accepter cette proposition du SDE09. Les travaux se feront en deux tranches* pour un montant prévisionnel global restant à charge de notre commune de 5300 euros qui correspond à 20 % du prix réel de cette opération. Les 80 % restant étant pris en charge par le SDE09 et le Conseil Départemental de l'Ariège .

- la première tranche 2023 concernerait Aulussat, Soum, Lassalle, Caujolle, Commenge et la Ribérolle. Le reste des hameaux sera traité en 2024.

La fibre.

D'après les dernières informations délivrées par le Conseil départemental de l'Ariège, les travaux , bien qu'ayant pris quelque retard, avancent et nous ne devrions pas être loin du terme du déploiement de la fibre dans notre commune. Nous n'avons pas vraiment eu de délais ou de date prévisible de fin de travaux, mais.....il semblerait que les équipes soient dans les « derniers mètres » du raccordement des foyers de la commune.

Appartement social de Soum.

Voilà bientôt une année que le dossier de cette opération a été déposé dans les services de la Préfecture pour demande de subvention. Si nous avons eu des retours favorables du Conseil départemental de l'Ariège, du SDE09 et de la Région Occitanie qui nous accordent les

subventions demandées, il n'en est pas de même des services de l'Etat, qui eux, tout bonnement, ne nous ont pas répondu. Nous sommes donc toujours dans l'attente d'une réponse à notre demande de subvention auprès des services de l'Etat. Un Etat qui incite les collectivités à construire des logements sociaux et qui dans le même temps ne répond pas à nos sollicitations dans ce domaine. Entre les déclarations sur les plateaux de télé et les actes, il y a un fossé...

Coupes affouagères.

Le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de bois de chauffage à prix coûtant aux citoyens d'Encourtiech qui en feraient la demande. Chaque foyer aurait droit à environ 10 stères de bois. Les arbres seraient abattus et ébranchés, mis à disposition par lots en bord de piste carrossable de la sapinière. Précision utile : ce bois est mis à disposition des habitants d'Encourtiech pour leur besoin de chauffage et ne peut en aucun cas être revendu ni cédé à des habitants d'autres communes.

Aujourd'hui, l'ONF qui pilote cette opération, va se livrer au marquage des arbres à abattre, et surtout à la recherche d'un professionnel pour procéder à leur abattage et à leur débardage. Aux dernières informations il semblerait difficile de trouver un professionnel susceptible de réaliser cette opération, les « bras » semblant manquer ! Affaire donc à suivre. La décision est prise par le Conseil Municipal, l'ONF marque les arbres, reste à l'ONF de trouver le ou les bucherons.

11 NOVEMBRE

Comme chaque année, où le COVID ne s'invite pas à la cérémonie, nous commémorerons l'armistice par un dépôt de gerbe au monument aux morts le

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022 à 11 HEURES

**Cérémonie à l'issue de laquelle, et comme à l'habitude, sera servi un vin d'honneur.
Vous y êtes toutes et tous invités.**

La suite au prochain numéro.....